

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation
Le 26 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **TROIS JUILLET**

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **18**
. votants : **25**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GOYET, JAL, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Florence DRILLAT
Madame Françoise-COMBET BLANC
Monsieur Joseph BOIS
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Philippe GIRARD
Monsieur Dominique LAZZARO
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Yannick LE ROUX
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Philippe BOST
procuration à Madame Martine BIGNARDI
procuration à Monsieur Christophe JAL
procuration à Monsieur Yves MORVAN
procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Bernard CHENE
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Mathilde SONZOGNI

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES ET L'ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) AGATE

Le Président rappelle que par délibération du 14 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'adhésion au service du délégué à la protection des données de l'Agence Alpine des Territoires -AGATE-, ainsi que la prestation de cette dernière pour l'accompagnement et la mise en œuvre, au titre de la première année, du dispositif du Règlement Général des Données pour les communes du territoire de la 4C.

Le Président indique que les années 2020 et 2021 ayant été impactées par la crise sanitaire du Covid 19, le déploiement n'a pu être réalisé dans les délais fixés, et propose de prolonger, par avenant, la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023. Il précise également que suite à la non-commande de la licence Smart GDPR, le prix de l'accompagnement est modifié à la baisse.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement pour la mise en place du processus de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et l'adhésion au service du délégué à la protection des données (DPD) AGATE,

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 073-247300361-20230703-2023_DELIB_47-DE



➤ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant joint à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE

La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcecee@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>



Avenant n°1

A la convention d'accompagnement pour la mise en place du processus de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et adhésion au service du délégué à la protection des données (DPD) Agate

ENTRE

AGATE – Agence Alpine des Territoires

Représentée par sa Directrice Générale, Madame Delphine PICHON.

D'une part

ET

Communauté de Communes Canton de la Chambre

Représenté par son Président, Monsieur Bernard CHENE

Habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2023,

D'autre part

Préambule

Une convention d'accompagnement pour la mise en place du processus de mise en conformité au RGPD et pour l'adhésion au service de délégué à la protection des données proposé par Agate a été conclue entre la Communauté de Communes du Canton de la Chambre et l'Agence Alpine des Territoires le 23 septembre 2019.

Les années 2020 et 2021 ayant été impactées par la crise sanitaire du Covid 19, il est proposé de prolonger la durée de la convention.

Article 1 de l'avenant : Prolongement de la durée de la convention

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 de l'avenant

Suite à la non-commande de la licence Smart GDPR, le prix de l'accompagnement est modifié à la baisse, comme suit :

	Formation HT	Nouveau prix audit individuel TTC	Nouveau total TTC
La 4C	300,00 €	1 247,94 €	1 547,94 €
St Etienne	300,00 €	791,94 €	1 091,94 €
La Chambre	300,00 €	791,94 €	1 091,94 €
La Chapelle	300,00 €	321,94 €	621,94 €
Les Chavannes	300,00 €	321,94 €	621,94 €
Notre Dame du Cruet	300,00 €	321,94 €	621,94 €
St Alban	300,00 €	343,94 €	643,94 €
St Avre	300,00 €	449,94 €	749,94 €
Saint Colomban	300,00 €	449,94 €	749,94 €
St François	300,00 €	1 247,94 €	1 547,94 €
St Martin	300,00 €	449,94 €	749,94 €
St Rémy	300,00 €	791,94 €	1 091,94 €
Ste Marie	300,00 €	449,94 €	749,94 €
TOTAL	3 900,00 €	7 981,22 €	11 881,22 €

Article 3 de l'avenant

Les autres dispositions de la convention d'accompagnement restent inchangées.

Fait à Saint-Etienne-de-Cuines, le ../../2023

Pour la Communauté de Communes du Canton de la Chambre

Le Président

Pour Agate

La Directrice Générale